L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS;
MARDI MATIN, 5 MAI.

# FEUILLETON.

## LES INVISIBLES DE PARIS.

PAR GUSTAVE AIMARD.

SECONDE PARTIE

PASSE-PARTOUT.

VI

LES PASSAGERS.

(Suite)

On abandonna le cadavre de Juan Romero, qui avait le crâne fracassé, et l'on rentra à bord.

Noel avait sans doute compris que tant qu'il serait à portée des attaques de la comtesse de Casa-Real, cette femme, dont sa vie froissait les intérêts, l'amour et l'orgueil, ne lui laisserait pas un instant de repos ni de sûreté.

Le lendemain même de cette tentative d'assassinat, le brick mexicain largua ses amarres et s'en alla mouiller en grande rade.

Au large, la surveillance est toujours plus facile.

Depuis lors, on ne revit plus à terre ni le capitaine de la *Redemption* ni aucun homme de son équipage.

Dix jours plus tard, un avis publié par les journaux du pays et affiché dans tous les lieux publics annonçait le départ du brick pour Marseille, avec escale à Cadix.

Nos lecteurs ne perdront pas de vue que le bâtiment qui avait amené le comte et la comtesse de Casa Real s'appelait la *Redemption*.

Le départ était fixé au 28 novembre, à la marée du soir.

Le navire prenait des passagers.

Ainsi que cela arrive souvent sur les côtes américaines, plusieurs hommes de l'équipage avaient débarqué, d'autres déserté.

Force était donc au capitaine d'engager d'autres matelots et de se faire un nouvel équipage.

On ramassa tous les individus sans emploi qui se rencontrèrent sur le port.

Le temps pressait.

Naturellement, ces engagemens furent conclus à la diable, sans renseignemens ni certificats.

Il fallait partir.

La veille du jour fixé pour le départ, vers cinq heures du soir, un canot, monté par trois personnes, accosta le brick.

Celle qui se tenait à l'arrière du canot demanda si l'on pouvait parler au capitaine.

On lui répondit que le capitaine se trouvait à terre.

La personne à laquelle on répondit cela fit un geste d'incrédulité, qu'elle s'empressa de dissimuler de son mieux.

—A défaut du capitaine, puis-je m'adresser au second du brick?

—De quoi s'agit-il?

—Simplement de traiter du prix du passage pour plusieurs personnes qui désirent se rendre à Cadix.

—Montez.

L'inconnu monta à bord.

Son interlocuteur, un officier, l'attendait à la coupée.

—Vous êtes le second, monsieur? demanda-t-il.

—Non, monsieur, répondit l'officier, je suis le lieutenant. Nous sommes en partance. Le capitaine et le second ont un grand nombre d'affaires à régler.

—Ne m'avez-vous pas dit qu'ils se trouvaient à terre?

—Oui.

—Bien. N'en parlons plus. Etes-vous chargé de les représenter?

—En effet, si vous voulez bien me suivre dans le carrosse, nous serons plus à l'aise pour causer de ce qui vous amène.

L'inconnu suivit l'officier.

Lorsqu'il furent entrés dans le carrosse, le lieutenant lui offrit un siége et en prit un lui-même.

—Je suis à vous, monsieur, fit-il poliment. De quoi s'agit-il?

—Monsieur, je vous l'ai déjà dit, repartit l'étranger: deux de mes amis et moi nous désirons prendre passage à votre bord pour nous rendre à Cadix.

—Vous êtes chargé de traiter pour vos amis, monsieur?

—Oui, lieutenant.

—Ordinairement le passage se traite avec le consignataire du navire et non avec le capitaine.... à moins d'urgence.

—Je sais cela.

—Eh bien?

—Eh bien! il y a urgence. Je suis passé, sur les quatre heures, chez le senor don Antonio Gallego votre consignataire....

—Et?...

—Et je ne l'ai pas trouvé.... voilà tout. Il venait de partir pour la Havane, où l'appelait une affaire imprévue.

—Sans nous prévenir?

—Il doit être de retour après-demain.

—Bien, monsieur; puisqu'il en est ainsi, je me mets à vos ordres.

—Pour traiter?

—Oui, monsieur. Vous êtes trois passagers?

—Négociants de Cadix et de Malaga. De graves intérêts exigent notre présence là-bas. Voilà pourquoi je me montre si pressant.

—Vous prenez des passages de chambre?

—De première classe, oui.

—Avez-vous des domestiques?

—Oui, mais nos gens seront passagers d'entrepont.

—Combien sont-ils?

—Trois, comme les maîtres.

—Votre passage et celui de vos gens vous coûteront quinze cents piastres.

—Nourriture comprise?

—Non pas. Nourriture comprise, cela fera un compte rond de deux mille piastres.

—Va pour deux mille piastres. Comment paie-t-on le passage?

—Moitié comptant, moitié à l'arrivée.

—Bien.

—Cela vous convient ainsi?

—Parfaitement.

Alors, monsieur, veuillez me donner vos noms et ceux de vos amis, dit le lieutenant, ouvrant le livre du bord. Vos passeports sont en règle?

—Les voici, lieutenant, répondit l'étranger en posant plusieurs papiers sur la table.

Le lieutenant les parcourut.

—Tout y est, fit-il. Vos noms s'il vous plaît?

—Don José de la Torre, de Malaga.

—Après?

—Don Luis Ortega, de Cadix.

—Et le dernier?

—Don Francisco Aguirre, de Cadix.

C'est fait! reprit le lieutenant, qui écrivait les noms au fur et à mesure qu'on les lui dictait.

—Voulez-vous aussi les noms de nos serviteurs?

—Inutile, monsieur. Vous en répondez. Ils sont inscrits sur vos passe-ports.

—Maintenant, il ne nous reste plus qu'à régler nos comptes.

—Vous ferez cela demain, en embarquant, monsieur.

—Pardonnez-moi, lieutenant, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, je préfère terminer sur le champ.

—Comme il vous conviendra.

L'étranger tira de sa poche une longue bourse pleine d'or.

Il compta et mit sur la table quatre piles de dix onces chacune, deux piles de onze, et compléta la somme à l'aide d'une demi-once.

—Voici, monsieur, dit-il au lieutenant, soixante deux onces et demie, à seize piastres l'once, font mille piastres.

Le lieutenant prit la somme, la serra dans le tiroir d'un meuble dont il retira la clef; puis il en donna reçu.

—Est-ce tout ce que vous désirez? demanda-t-il à l'étranger, qui le remerciait.

—Une chose encore, si ce n'est pas abuser de votre complaisance.

—Laquelle, monsieur?

—Je voudrais tout simplement savoir où vous nous mettrez, mes amis et moi.

—Votre désir ne sera pas difficile à satisfaire. Vous êtes précisément dans le logement que vous occuperez.

—Ici?

—Ici même. Ce carrosse se compose de trois pièces, comme vous pouvez le voir.

Ce disant, le lieutenant se levant, ouvrit les portes de communication et montra la distribution intérieure du carrosse à son futur passager, qui ne se faisait pas faute de tout examiner en détail.

Cette distribution ne laissait rien à désirer.

Depuis que les derniers habitants du carrosse l'avaient abandonné, rien ou presque rien n'y avait été changé.

—Vous serez là, monsieur, aussi bien qu'on peut être à bord d'un navire marchand.

—En effet, répondit l'étranger.

—Les derniers hôtes de ce logement étaient le comte de Casa Real....

—Celui qui vient de mourir si subitement? demanda froidement l'interlocuteur du lieutenant.

—Lui-même, et sa femme. Mme la comtesse de Casa-Real. Ils ont occupé le carrosse pendant toute leur traversée de Cadix à Matanzas, et je n'ont, je vous le certifie, jamais eu à se plaindre de l'avoir occupé.

—Je le crois.

—Ce logement vous semble-t-il convenable?

—Très convenable.

—Alors, monsieur, c'est chose réglée.

—Oui, lieutenant. Il ne me reste plus qu'à vous prier de me pardonner....

—Quoi, monsieur?

—L'ennui que je viens de vous causer, en vous forçant à remplir le rôle de consignataire.

—Enchanté, monsieur, de vous avoir été agréable.

Ils sortirent du carrosse.

—Encore une question, lieutenant?

—Faites.

—A quelle heure devons-nous venir à bord, demain?

—A cinq heures, au plus tard.

—Vous partez à....?

—A six heures précises.

—Mille remerciements, lieutenant.

—Votre serviteur, monsieur.

Ils échangèrent un dernier coup de chapeau. L'étranger descendit dans son canot.

Sur son ordre, le canot poussa au large et se dirigea rapidement vers la terre.

En mettant le pied sur le quai, l'étranger jeta un regard soupçonneux autour de lui.

Le quai était presque désert.

Cependant, il aperçut à l'étranger, deux hommes, enveloppés d'épais manteaux, et les ailes de leurs sombreros rabattues sur les yeux, qui se tenaient assis devant la porte d'une *venta* et fumaient les cigares qu'ils avaient aux lèvres.

A ce signal, l'étranger s'avança vers eux sans hésitation.

On lui offrit une chaise.

Il accepta et s'assit.

—Eh bien? demanda l'un de ces hommes.

—C'est fait, répondit-il.

—Sans difficulté?

—Pas le moindre.

—Avez-vous vu le capitaine?

—Non pas. Il était absent.

—Et le second?

—Le second aussi.

—Voilà qui est singulier. Nous ne les avons pas aperçus à terre.

—C'est ainsi.

—Allons! tant mieux, après tout. Vous ne les connaissez ni l'un ni l'autre, n'est-ce pas?

—Ils ne m'ont jamais vu.

—C'est vrai. Pour quelle heure est-ce fixé?

—Demain, à cinq heures de l'après-midi.

—Vive Dios! nous n'y manquerons pas, s'écria le personnage qui, jusque-là, avait seul interrogé l'inconnu.

La voix de ce personnage avait des intonations qui la faisaient ressembler, à s'y méprendre, à la voix d'une femme.

Il ajouta vivement:

—Venez. Il ne nous faut pas perdre une minute, si nous voulons être en mesure.

Ils se levèrent tous les trois.

L'inconnu jeta une piastre sur la table.

—*Bendito sea Dios!* reprit son interlocuteur; je tiens ma revanche, cette fois!

Les trois associés s'éloignèrent à grands pas de la neveria.

Ils disparurent bientôt aux yeux des rares passans du quai, après avoir tourné dans une rue latérale.

Le lendemain soir, à cinq heures sonnantes, trois passagers accompagnés de leurs trois domestiques montaient à bord du brick la *Rédemption*.

Ce fut le lieutenant, qui, la veille, avait traité de leur passage, qui les reçut à la coupée.

Il les conduisit au carrosse, leur futur logement.

Comme la veille, le capitaine et le second ne se trouvaient pas sur le pont.

Ce hasard n'eut pas l'air de contrarier en quoi que ce fût aucun des trois passagers.

Tandis que leurs gens se hâtaient de monter leurs bagages et de les installer provisoirement près de la drôme, ils entrèrent dans le carrosse et s'y enfermèrent, sous le prétexte de s'y reposer.

A six heures, l'appareillage commença.

Quelques minutes plus tard, le brick *la Rédemption*, poussé par une bonne brise, d'ouest-sud ouest, sortait de la rade et mettait le cape au large.

A sept heures, il se trouvait en haute mer.

Peu après, la bordée de tribord prenait le grand quart de nuit.

Au coucher du soleil, on avait cru voir blanchir à l'horizon les voiles d'un grand navire.

Ce navire semblait suivre la même route que la *Rédemption*, mais il n'avait pas tardé à se fondre dans les ténèbres et à disparaître.

On n'y avait plus songé.

La brise se maintenait.

La mer était belle, la nuit claire et pleine d'étoiles.

Après avoir pris son ris de chasse, le brick filait neuf nœuds à l'heure, tribord amures, sous sa misaine, ses huniers, ses perroquets sa brigantine et son grand foc.

En l'absence de leurs passagers, le capitaine, le second et les autres officiers du navire, après être allés et venus assez longtemps sur le pont, étaient descendus dans leurs cabines.

La bordée de quart restait seule, parée à la manœuvre.

Cette bordée se composait de huit hommes.

Depuis l'heure de leur embarquement, les négociants espagnols étaient demeurés enfermés dans le carrosse.

Le mousse du capitaine, venant les avertir qu'on servait le souper et qu'on les attendait pour se mettre à table, ils se bornèrent à répondre qu'ils n'avaient besoin de rien.

Ils firent remercier le capitaine et refusèrent de descendre.

Ce refus ne surprit personne.

Les premières atteintes du mal de mer étaient une excuse suffisante et une raison péremptoire aux yeux du capitaine et de ses officiers.

Ils en supposèrent les trois passagers fortement indisposés.

Ils se mirent à table sans eux.

On avait bien laissé leurs places libres pour le cas où ils se seraient ravisés.

Mais il n'en fut rien.

Les passagers ne parurent pas.

—Nous ferons connaissance demain, dit le capitaine.

Le malheureux devait avoir affaire à eux plus tôt qu'il ne le pensait.

A dix heures du soir, tous les feux étaient éteints, excepté celui de l'habitacle.

Sauf les hommes de quart, tout le monde dormait à bord de la *Rédemption*.

Ce sommeil rapide et général s'explique facilement.

Le jour où l'on quitte le port pour une longue traversée, matelots et officiers sont sur les dents.

Ils ont fort à faire, soit pour embarquer les derniers colis de marchandises, compléter les provisions d'eau et de vivres, soit pour aller à terre et en revenir dans le but de mettre en ordre les livres et les papiers du bord, solder les comptes des fournisseurs, enfin pour terminer ces mille riens dont on ne s'occupe jamais qu'au dernier moment.

Aussi, le navire en route, les embarcations hissées, l'ancre à poste, ceux dont le service est rempli se hâtent de profiter des quelques heures de répit qui leur sont accordées.

Ils se couchent et dorment au plus vite.

Le lieutenant avait pris le quart.

Après s'être promené une demi-heure environ de long en large, il s'enveloppa dans son caban et s'assit sur son banc de quart.

Le maître d'équipage en fit autant au pied de la drôme.

Quant aux matelots, ils se reposaient étendus çà et là sur le gaillard d'avant.

Seul, le timonnier veillait à la roue du gouvernail les yeux fixés sur l'habitacle.

Il se trouvait à deux pas à peine du carrosse, auprès du capot de la chambre.

Le timonier prit le cordon de la cloche et piqua deux coups doubles.

Cela signifiait:

—Il est dix heures.

Au bruit de la cloche, le lieutenant entr'ouvrit ses yeux appesantis par le sommeil et par les fatigues de la journée, il releva la tête, et voyant tout en ordre et dans l'état accoutumé, il la laissa aussitôt retomber sur sa poitrine.

Peu après, la porte du carrosse s'entrebâilla.

Une tête curieuse passa par l'entrebâillement de cette porte.

Après la tête, passa le corps.

Derrière ce corps, deux autres.

Les trois négocians espagnols se glissèrent comme des ombres sur le pont.

Un sifflement léger, modulé sur l'octave basse, et qui pouvait se confondre avec la chanson de la brise dans les cordages, se fit entendre.

Trois autres hommes parurent au capot du logement de l'équipage.

Quatre des matelots de quart se dressèrent sur leur séant.

Après s'être levés nonchalamment, ils quittèrent la place où ils se trouvaient étendus, et se dirigèrent vers l'arrière.

En comprenant le timonier ces hommes étaient au nombre de onze.

—C'est l'heure, dit un des trois maîtres.

—Tout est prêt, répondit le timonier.

—Bien.

—Mais les armes manquent.

—En voici, lui fut-il répondu.

Aussitôt ces demandes et ces répliques échangées avec une grande rapidité et à voix basse, des armes furent remises aux matelots de quart.

L'un d'entre eux en porta aux trois hommes demeurés à l'entrée du capot du logement de l'équipage.

Cela fait, il revint.

Le silence le plus absolu régnait à bord.

Le lieutenant dormait toujours.

Le moindre bruit l'aurait réveillé.

Ce bruit, aucun des conspirateurs ne devait le faire.

—Maintenant, nous sommes bien en mesure, n'est-ce pas? reprit le personnage qui avait ordonné de remettre des armes aux matelots.

—Oui.

—Alors, chacun à son poste, et à l'œuvre!

(*A continuer.*)

MOUVEMENT DU PORT.

BUREAU DE "L'ABEILLE,"
Mardi matin, 5 mai 1868.

Le temps, comme ces jours passés, continue à être clair et beau. Nous ne serions pas fâché si, durant l'intervalle généralement consacré au sommeil, une légère pluie survenait et mettait fin, du moins pour quelques jours, à cette maudite poussière qui commence à devenir fort désagréable.

Les affaires ont été comme elles sont tous les lundis, calmes; peu d'arrivages et peu de fret. Il est parti seulement quatre bateaux.

ARRIVAGES: Le Gov. Allen, de Greenville, avec 145 balles de coton; Ezra Porter, avec 43 balles de coton; 3,500 douves et 67 têtes de bestiaux; Idahoe, de Camden; Powell et Flicker, de Bayou Lafourche, et Aloe, du bas de la Côte.

DÉPARTS: Richmond de Louisville, pour Louisville; Iberville, pour Bayou Sara, et Nina Simmes, pour Bayou Lafourche.

FORTE CONSIGNATION.—Le Richmond de Louisville arrivé samedi dernier, a apporté en outre d'un fort chargement, 361 boucauts de tabac, ce qui constitue la plus forte consignation de cet article depuis la guerre, les expéditeurs et consignataires s'étant aperçu que le temps que l'on gagnait par chemins de fer sur la voie du fleuve ne compensait pas les chommages occasionnés par les nombreux relais ainsi que le petit nombre de boucauts que l'on pouvait expédier à la fois par cette voie, tandis que par le fleuve les opportunités ne manquent jamais et en cas d'avaries ou sait à qui avoir recours, ce qui n'est pas le même chose par les chemins de fer, vu qu'il faut traverser plusieurs lignes avant d'arriver à destination.

## Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

| | | |
|---|---|---|
| Total des PRIMES de l'année expirée le 29 février 1868 | | $546,523 42 |
| Savoir: | | |
| Primes d'incendie | $256,272 57 | |
| Primes de mer | 184,153 70 | |
| Primes de rivières | 105,097 15 | |
| | | $546,523 42 |
| En moins: | | |
| Primes remboursées | $5,859 75 | |
| Primes non expirées | 40,145 00 | |
| | | $46,004 75 |
| Montant net des primes | | $502,518 67 |
| Pertes payées: | | |
| Pertes par l'incendie | $62,597 26 | |
| Pertes sur mer | 184,872 79 | |
| Pertes sur les rivières | 64,592 09 | |
| | $312,062 14 | |
| Escompte au lieu de scrip | 54,348 65 | |
| Taxes et Revenu intérieur | 24,741 36 | |
| Dépenses, loyer, etc, compte d'escompte | 32,718 83 | |
| Six pour cent d'intérêt sur le scrip payé jusqu'à 1er mars 1868 | 37,777 80 | |
| | | $191,810 76 |
| Réservé pour pertes non réglées | | $11,277 89 |

La Compagnie a l'actif suivant qui, dans le rapport du Comité de Finance de la Compagnie, adopté à l'unanimité par les Directeurs, est déclaré, avec amples déductions, être équivalent à un capital comptant de $620,000, savoir:

| | |
|---|---|
| Place en propriétés foncières | $46,598 13 |
| Hypothèques sur propriétés foncières | 79,019 09 |
| Placé en bons de la ville et autres bons | 82,220 01 |
| Placé en actions de banques et autres actions | 125,583 |
| Placé en scrip de Compagnie d'assurance | 135,342 |
| Prêts garantis | 12,200 00 |
| Effets à recevoir | 43,536 88 |
| Primes en voie de perception | 97,262 71 |
| Encaisse | 111,513 49 |
| | $737,589 49 |

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signé pardevant moi, ce 23 mars 1868
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Il sera payé, le deuxième lundi de mai prochain, aux porteurs légaux, six pour cent d'intérêt sur tout scrip non encore payé.

— Directeurs —

| | |
|---|---|
| Charles Briggs, | A. R. Montgomery, |
| Ant. Carrere, | A. Lescourt, |
| Geo. A. Fosdick | Frank Williams, |
| R. Brugier, | Thomas Byrne, |
| Chas Lafitte, | John Thornhill, |
| John S Maunsell, | W. A. Violett, |
| P. Anderson, | Hugh McDonald, |
| Alfred Kearny, | Wm. M. Pinckard, |
| A. Freret, | John S. Wattis, |
| George W. Dunbar, | George Foster, |
| E. F. Stockmeyer, | Andrew Stewart, |
| Geo. W. Hynson, | L. B. Pothier, |
| Arch'd Montgomery, | John Nixon Jr, |
| Henry J. Vose, | R. Piaggio, |
| F. Marquese, | James Gallier, |
| Chas. Wetshaar, | Rudolph Sieg |
| B. F. Given. | |

24 mars

ETAT DE LA LOUISIANE — Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans — Je certifie par ces présentes, que le 14me jour du mois d'avril 1868 jugement a été rendu dans cette Cour, dans l'affaire ci-dessous, dans les termes suivants, savoir: No 21,787 Susan B. Clark vs Luther W. Stewart, son mari. Sur motion de C. B. Singleton, avocat de la demanderesse, et sur la production de témoignages en sa faveur, et la Cour considérant que la loi et l'évidence sont en faveur de sa demande, il est ordonné et décrété, que le jugement par défaut rendu le 25 mars 1868 est confirmé et fait final; que jugement soit rendu en faveur de la demanderesse, Susan B. Clark, épouse de Luther W. Stewart, contre ledit Luther W. Stewart son mari, qu'il y ait séparation de biens entre les parties, que la communauté d'acquêts et de gains qui existait entre eux soit et demeure dissoute; que la demanderesse recouvre du défendeur la somme de trois mille sept cent soixante-trois piastres et 4 cents, avec intérêt légal, à dater de la demande judiciaire, jusqu'à parfait paiement, et les frais de Cour, avec le privilége accordé aux femmes mariées sur les propriétés de leurs maris, pour garantir leurs droits paraphernaux.

Jugement signé le 21 avril 1868.

(Signé) G. DUPLANTIER, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 30 avril en l'an de Notre-Seigneur 1868 et le quatre-vingt-deuxième de l'indépendance des Etats-Unis.

2 mai—2,17—1er juin WM. WOELPER, Greffier.

## SPECTACLES.

### THEATRE DE L'OPERA.

PAUL ALHAIZA et EDOUARD CALABRESI ..... } Directeurs.

Mardi, 5 mai 1868,

Deuxième représentation de

**MARTHA,**

Grand Opéra, en 4 actes, de Flotow.

Jeudi, 7 mai,

JERUSALEM,

Grand Opéra en 4 actes de Verdi.

Vendredi, 8 mai,

BÉNÉFICE offert à M. CALABRESI par le public de la Nouvelle-Orléans.

On commencera à 7 heures et demie.

NOTA.—La saison étant trop avancée pour que la direction puisse donner trois représentations supplémentaires pour remplacer celles qui étaient dues aux abonnés pendant la semaine de la Passion, elle offre, en échange, de mettre à la disposition de messieurs les abonnés un nombre de places équivalant à celles qui leur sont dues tels jours qu'il leur plaira de choisir, en exceptant les jours de REPRÉSENTATION A BÉNÉFICE.

### ACADEMIE DE MUSIQUE,

RUE ST.-CHARLES.

SPALDING & BIDWELL, Propriétaires et Directeurs

J. KITTREDGE ..... trésorier
W. B. CAVANAUGH ..... régisseur

Salle parfaitement aérée.

MERCREDI soir, 6 mai.

Mlle EVA BRENT chante ce soir.

Début de Mlle JENNIE ENGEL et de M. W. B. CAVANAUGH.

Les portes s'ouvriront à 7 heures du soir. Le spectacle commencera à 8 heures moins un quart. Le contrôle est ouvert de 9 heures du matin à 4 heures de l'après midi.

### Grand Concert Spirituel

A LA CATHEDRALE ST.-LOUIS,

*Sous les auspices des Dames de la Congrégation, avec le concours de*

MM. Damiani, Lechevalier, Adrien C., La Hache, Page, Carrière et H. R., son élève, Frey, Feltz, Ch. Mayer, Chase, Tracy, J. Q. Wheeler, A. G. Wheeler; Mme L. Mlle P. Les Mmes C. D. et P. D., de la Cathédrale; les membres du chœur de l'église et un grand nombre d'amateurs.

Sous la direction de M. H. DUBOS, maître de chapelle.

1o—Improvisation sur l'orgue par M. Frey, organiste de St-Paul;
2o—Grand chœur des Pèlerins (Jérusalem) ..... Verdi;
3o—Cantabile trio pour 2 flûtes et piano par MM. Carrère et H. R., son élève, et Mlle P. L. .... Brizialli;
4o—Quatuor, pour voix d'hommes, sans accompagnement, par MM. A. B. Chase, E. Tracy, J. Q. Wheeler et A. Q. Wheeler ..... Kreutzer;
5o—Ave Maria avec accompagnement de piano par Mme L., de violon par M. Page, d'orgue par M. Frey, chanté par Mlle C. D. .... Gounod;
6o—O Jesu Pietatis, solo de baryton avec chœur, par M. Lechevalier ..... Auber;
7o—Ave Verum, solo de ténor avec accompagnement d'orgue, violoncelle, par M. Damiani;
8o—Stabat Mater, solo de basse, avec grand chœur par M. Adrien C. ..... Curto

DISCOURS.

SALUT.

9o—Ecce Panis, solo de baryton, par M. Lechevalier ..... Coupé;
10o—Tantum Ergo, solo d'alto et chœur, par Mme D., ..... Neukomm;
11o—Elévation, solo de violon, par Mr Page;
12o—Regina Cœli, grand chœur avec duo, pour voix de femmes, par Mmes C. D. et P. D., ..... Winter.

MM. FREY et FELTZ tiendront l'orgue.

Le Concert aura lieu MERCREDI, à 7 heures précises du soir.

Les portes s'ouvriront à 6 heures.

Un comité de messieurs, organisé pour cette occasion s'est chargé de recevoir et de placer les dames.

2mai

### Un Concert Vocal et Instrumental

Aura lieu MARDI 5 mai 1868, au profit de l'église du Rév. J. C. CARPENTER,

Sous la direction d'ADOLPHE DE PELCHIN,

Secondé par Mme Br...., Mlle Ro...., M. Ph. Greuling, accompagnateur, M. E. Gronewald, violoniste, M. Ch. T. Frey, pianiste, M. L. Mayer, violoncelliste, MM. Mateyo, Chase, Tracy, Bremer et autres.

PROGRAMME.

— Première Partie —

1. Allegro et Adagio—Trio ..... Mayseder
2. Solo de basse: Quatre saisons ..... Haydn.
3. Fantaisie de Don Giovanni ..... Thalberg
4. La Chapelle, quatuor ..... Kreutzer.
5. Judith ..... Concone.
6. Adagio et Rondo, violon ..... Vieuxtemps.
7. Guarda che bianca la luna—duo ..... Campana.

— Seconde Partie —

1. Prière de Moïse, chœur ..... Rossini
2. Good night, my child,—romance ..... Abt
3. Whispering winds ..... Wollenhaupt
4. Hunter's Farewell—quatuor ..... Kücken
5. Merope—air dramatique ..... Bordèse
6. Allegro finale—Trio ..... Mayseder.

On peut se procurer des billets aux principaux magasins de musique et, le soir du concert, à la porte, au coin des rues Camp et Terpsichore. 3 mai

### Fair Grounds. Fair Grounds.

*GRANDE FETE CHAMPETRE,*

Au bénéfice de la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

Avis.

LE conseil d'administration informe messieurs les sociétaires que dans l'impossibilité de pouvoir jouir comme autrefois de la salle de l'Opéra pour le bal annuel de la Société, il a cru de son devoir de prendre une initiative en dehors des usages établis jusqu'alors, mais qui, il l'espère, remplira le double but de réunir d'abord les membres de la Société dans une fête champêtre et de combler ensuite le vide qu'a laissé dans notre caisse la dernière épidémie et de faire face enfin aux exigences que pourrait nous apporter la saison prochaine.

Comptant plus que jamais sur le zèle des sociétaires et sur le concours du public en général, le conseil a décidé qu'une fête champêtre serait donnée le DIMANCHE, 10 mai, au FAIR GROUNDS, **au profit de la Société Française**. Toutes les précautions de décence et de bon ordre qu'exigent le nom qu'elle porte et la bonne réputation dont elle jouit dans notre communauté seront prises par le comité. Le prix des cartes d'entrée est fixé à 50 cents par cavalier. On pourra se les procurer jusqu'au jour de la fête, chez

MM. Monnot & Dameron, 13, Chartres,
J. L. Revel, rue de Chartres, No 210;
J. Leblanc, Vieille-Levée, 265,
B. Masquere, encoignure Poydras et Circus;
J. Heutobes, 226, Chartres,
J. Biais, No 22, St-Bernard,
J. J. Bonnafé, 47 Levée, 3me District,
A. Besse, No 1, Promenade Carondelet,
J. Schweitzer, 168, rue Royale,
E. Lanabère, encoignure Orléans et Villeré,
E. Danty, grande halle à la viande,
J. Bouchoux, 14, rue St-Pierre,
P. CHABERT, collecteur de la Société.

Pour la location des buvettes et restaurants s'adresser verbalement à M. J. SCHWEITZER, 168 rue Royale.

Par ordre du président. Le secrétaire
30avril— BARBIER.

### Aux voyageurs.---Avis important.

PRIX DU PASSAGE REDUIT.

A partir du 10 avril,

Le prix du passage par le "Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord"

—ET—

Par le "Chemin de Fer Mississippi Central"

seront comme suit:

| | |
|---|---|
| New York | $55 00 |
| Philadelphie | 52 00 |
| Baltimore | 48 50 |
| Washington | 47 50 |

Pour les renseignements et les détails, s'adresser au bureau, au coin des rues Camp et Commune, au dessous du City Hotel, et au dépot, rue Calliope,

T. S. WILLIAMS,
Surintendant-général du Grand Chemin de Fer de la N.-O., de J. et du N.

E. D. FROST,
Surintendant-général du Chemin de Fer Mississippi Central.
avril—12f

### CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN

ARRANGEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

A partir du 1er avril 1868, les convois partiront comme suit:

| DE LA VILLE. | | DU LAC. | |
|---|---|---|---|
| 6 | A. M. char à cheval. | 5½ | A. M. char à vapeur. |
| 6½ | " à vapeur. | 7 | " " |
| 7½ | " " | 8½ | " " |
| 9 | " " | 9½ | " " |
| 10½ | " " | 11½ | " " |
| Midi | " " | 1 | P. M. " |
| 2 | P. M. " | 2½ | " " |
| 3 | " " | 3½ | " " |
| 4 | " " | 4½ | " " |
| 5 | " " | 5½ | " " |
| 6 | " " | 6½ | " " |
| 7 | " " | 7½ | " " |
| 8 | " " | 9 | " char à cheval. |

Arrangement du Dimanche.

Il y aura des chars à vapeur au lieu de char à cheval partant de la ville tous les dimanches matin, à 4 heures. Un convoi extra partira de la ville tous les dimanches à 1 heure P. M.

A partir du 5 avril, les convois partiront des deux extrémités du chemin, LES DIMANCHES, toutes les demi heures, de 2 heures de l'après midi à 8 heures du soir.

Prix —Aller et retour, le même jour, 25 cents.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.

Pour la station de Gentilly, 15 cents.

GEO PANDELY,
31mars Surintendant Général

### GRAND CHEMIN DE FER DE LA Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en préviennent la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, peuvent faire recevoir ou délivrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Tèche, et à livrer à la Nlle-Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

G. W. R. BAYLEY,
1erdec Surintendant.

### Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

TAUX DU FRET.

*St Louis, Louisville, Cairo Columbus, Rome, Atlanta, Macon, Augusta et Charleston.*

Département du Transport,
Nelle-Orléans, 1er janvier 1868.

Les expéditeurs sont informés que cette Compagnie donne maintenant des connaissements pour les susdits points.

Toutes les réclamations pour pertes, avaries ou excès de taux seront promptement réglées aux lieux de livraison.

Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, rue Carondelet No 4.

JAMES YONGE, Agent pour le fret.
T. S. WILLIAMS, Surintendant général.
1fjanv—3ms

### Wm. B. MORRIS & Co.

AGENCE D'ASSURANCE.

57 .......... Carondelet .......... 57

ÆTNA, DE HARTFORD.

Actif .......... $4,650,000.

HOME, DE NEW-HAVEN.

Actif .......... $1,450,000.

Représentant un capital d'assurance de SIX MILLIONS.

Risques d'incendie, de rivières et de mer écrits.

16 sept—1an

### Compagnie d'Assurance Nationale

Contre les Risques Maritimes et les Risques d'incendie.

BUREAU: AU COIN DES RUES CAMP ET COMMUNE—(Batisses Story)

WM. WHANN ..... Président;
LOUIS SCHNEIDER ..... Vice-Président;
E. N. GANUCHEAU ..... Secrétaire.

— Directeurs —

| | |
|---|---|
| S. C. EMLEY, | LOUIS SCHNEIDER, |
| A. S. MANSFIELD, | WM. WHANN, |
| D. C. McCAN, | J. M. LAPEYRE, |
| W. W. HOWE, | B. L. MILLAUDON, |
| GEO. W. COCHRAN, | GEO. W. PORCH, |
| | J. F. H. GRACE. |

La Compagnie continue à assurer contre les dangers de la mer, des rivières et de l'incendie, aux taux du jour, au Bureau des Assureurs de cette ville. 12 oct—1a

## LE BRESIL. LE BRESIL.

### Avis important aux Emigrants.

L'ETABLISSEMENT d'une ligne de steamers, de la Nlle-Orléans à Rio Janeiro, en voie directe, ne m'étant pas possible en ce moment, j'ai conclu, avec le "New York and Brazil Line," un contrat par lequel cette Compagnie s'engage à transporter les personnes du Sud aux prix réduits suivants: Première classe $157 50 en or; Seconde place ou entrepont, $78 50 en or.

Le prix régulier étant de $225 et $112 50 en or, on voit combien est grande la concession qui nous est faite.

J'ai conclu, en outre, un marché avec le "Cromwell Steamship Line" qui transportera les personnes du Sud à New York moyennant $50 en monnaie courante. En vertu du même règlement, on peut aller de Charleston à New York, par le "Garrison & Allen' Line," pour $15 en monnaie courante.

Pour obtenir des billets de passage à ces prix, il faudra produire un certificat portant une signature et garantissant qu'ils sont de véritables émigrants. Les passagers devront acquitter le prix du passage avant de s'embarquer.

J'ai dû faire cet arrangement parce que je n'ai pas pu avoir assez de capitaux pour établir une ligne directe que je pouvais consciencieusement recommander, et parce que je sais que les steamers de ces Compagnies sont sûrs et réguliers.

Les tribulations des familles du Sud qui ont essayé de se rendre au Brésil en partant des ports du Sud doivent nous porter à bien choisir les moyens de transport. Notre peuple a subi plus de désastres maritimes qu'aucun nombre égal d'expéditions.

D'abord, c'est l'expédition Hastings qui, partie de Mobile, fut obligée de revenir.

Puis la noble Compagnie de McMullen fit naufrage sur les côtes de Cuba et perdit tout, excepté les vêtements.

En troisième lieu, la seconde expédition Hastings eut des difficultés à St Thomas; le paquebot régulier la recueillit.

Enfin, la "Catherine Whitney" resta quarante-sept jour en mer; il y eut à bord des souffrances et des abus qui amenèrent un procès et bien des récriminations entre les passagers et les propriétaires.

Nos deux expéditions,—celle du "Talisman" et celle du "Marmion"—sont les seules qui soient arrivées sans encombres. Si mes compatriotes me demandaient la cause de tous ces désastres, je leur répondrais que c'est parce que les chefs ne savaient pas choisir les navires et étaient les victimes d'hommes sans foi.

Pendant la guerre, un grand nombre de bâtiments furent construits, pour les Etats-Unis et dans le but de forcer le blocus, faits en une nuit pour ainsi dire, ils ne sont pas en état de prendre la mer. Depuis la guerre, des spéculateurs essaient de se débarrasser de ces cercueils flottants en les envoyant vendre sur les côtes du Brésil.

Aucun de ces navires n'est arrivé en bon état dans l'Amérique du Sud; ils ont été retardés avariés ou perdus. La ligne régulière n'a eu à déplorer aucun accident. Il est inutile d'en demander davantage. Si les habitants du Sud continuent à se risquer sur des transports qui ne valent plus rien, que la responsabilité pèse sur eux.

M. ALFRED MOULTON (No 41 de la rue Carondelet) mon agent à la Nouvelle-Orléans, donnera les renseignements nécessaires aux émigrants et les expédiera pour New-York. Afin d'économiser, les passagers doivent avoir soin de partir d'ici à temps pour arriver à New York le 20 de chaque mois et prendre le paquebot régulier du 22 pour Rio Janeiro. Ceux qui, après avoir eux-mêmes examiné les terres, voudront s'établir sur la concession connue sous le nom de "Lizzieland" obtiendront des certificats qui leur permettront d'avoir du gouvernement brésilien cent soixante mille reis (environ $867) pour chaque adulte—somme dont ils pourront jouir pendant quatre ans, sans intérêt.

Les personnes qui désireraient avoir plus de renseignements sont priées de s'adresser à moi à la Nouvelle-Orléans, pendant vingt jours au bureau de M. Alfred Moulton, No 41 de la rue Carondelet.

8avril—1m BALLARD C. DUNN.

### NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE — Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière 2d pont arrière de la Nlle-Orléans à Saint Nazaire $220 00 or
Passage dans une cabine 2d pont avant ..... 195
Passage d'entrepont ..... 100

Les enfans au-dessous de 3 ans ne paient pas.
Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.
Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.
Au-dessus place entière.

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 0/0 sur le prix de la double traversée, et le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement, ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez
VICTOR PERRILLIAT, agent,
10janv—1an 177, rue de la Commune.

### COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 rivière du Nord

| | | |
|---|---|---|
| EUROPE, | capt. Lemarié | Samedi 4 avril |
| ST-LAURENT, | " Bocandé | Samedi 14 avril |
| VILLE-DE-PARIS, | " Surmont | Samedi 2 mai |
| PEREIRE, | " Duchesne | Samedi 16 mai |

PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier,

POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine, $140. | Seconde cabine, $85.

POUR PARIS:

*Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,*

Première cabine $145 | Seconde cabine $88

Troisième cabine $55, et en comprenant le billet de chemin de fer, $57.

Les bagages seront marqués pour Paris.
Soins médicaux gratuits.

On peut obtenir et à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant au soussigné, au lieu de retenir ou de télégraphier à New-York.

V. PERRILLIAT, 177, rue Commune.

### LIGNE INMAN, Steamers de la Malle.

*Départ du Pier No 45, North River, New York.*

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents aménagements.

Passage de Première Classe, en or:

| | | |
|---|---|---|
| New York à Liverpool, $110, | Aller et retour, | $175. |
| New York à Londres $115 | Aller et retour, | $185. |
| New York à Paris, $125 | Aller et retour, | $200. |

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à
ELLIOT & McKEEVER,
9 mars—1an Rue Gravier, No 109.

### Pour New York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants:

GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES
MARIPOSA.

Le steamer
GEO. WASHINGTON,
Commandant E. V. Gager,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Le SAMEDI, 9 mai, à 5 heures P. M.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
4 mai—1a Rue Carondelet, No 41

### Pour New York.

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe.

| | |
|---|---|
| GEN'L GRANT, | Capt. H. S. Quick, |
| CRESCENT CITY, | Capt. S. W. Holmes, |
| SHERMAN, | Capt. N. P. Henry, |
| GEN'L MEADE, | Capt. A. W. Sampson, |
| UNITED STATES, | Capt. Geo. L. Norton, |

partant de New York et de la Nlle-Orléans.

Le Steamer
GEN. GRANT,
Commandant H. S. Quick,

Partira de son wharf, en face de la rue St-Louis, le DIMANCHE, 10 mai, à 8 heures A. M.

Ces steamers ont d'excellents emménagements.

Chambres .......... $30 00.

Pour fret ou passage, s'adresser à
WOOD, LOW & LUDWIGSEN,
Rue de la Commune, No 100,

Le steamer UNITED STATES suivra et partira DIMANCHE, 17 mai.

Compagnie de paquebots quotidiens entre la Nlle-Orléans et Mandeville—Pour Mandeville, Lewisbourg et Madisonville—Le bateau à vapeur CAMELIA, très fin marcheur et à basse pression, capitaine W. L. Cozzens, commencera son service régulier LUNDI 27 du courant et partira TOUS LES JOURS, à l'arrivée du convoi de midi du chemin de fer Pontchartrain, et le samedi à l'arrivée du train de 4 heures P. M.—Retour: Il partira De Madisonville, tous les jours, à 5 1/2 heures du matin. De Mandeville, do 6 1/2 do do

Et arrivera à l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à temps pour le convoi de 8 heures et demie du matin.

Tous les dimanches matin, il y aura une EXCURSION. Le bateau quittera l'extrémité du chemin de fer pour Mandeville, Lewisbourg et Madisonville à l'arrivée du convoi de 7 heures du matin. Il partira de Madisonville à 3 heures et de Mandeville à 5 heures, et arrivera à temps pour le convoi de 7 heures.

Le CAMELIA étant un grand bateau, offre tous les avantages qu'on peut désirer, et ayant été acheté spécialement pour ce service, il le fera en été et en hiver.

Pour plus de détails, s'adresser à
COHEN M. SORIA, agent,
25avril— Rue de l'Union, Nos 10 et 20

POUR MANDEVILLE LEWISBURG ET MADISONVILLE—Tous les jours.

Le bateau à vapeur LAURA fin marcheur et à basse pression, partira tous les jours, de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain (au Lac) comme suit: à l'arrivée du convoi de MIDI et le samedi, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après midi. Il commencera le 18 avril ses excursions du dimanche—partant de l'extrémité du chemin de fer à 7 heures du matin, et le samedi [illegible] et revenant dans la même journée.

LOUIS FRIGERIO, Jr.
15 avril Rue de Chartres, No 28.

POUR LES ATTAKAPAS—Départ, mercredi 6 mai 1868, à 5 P. M. Le bateau à vapeur J. D. HINDE, capitaine J. P. Forgey; commis, L. P. Delahoussaye, partira pour les Attakapas, mercredi à 5 heures P. M. prendra du fret et des passagers pour Patterson ville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeanerette, Hubertville, la Nelle Ibérie, Fausse Pointe, St. Martinville, Pont Brand, et tous les points intermédiaires du Bayou Tèche. Il prendra également du fret pour Sunsport, Churchville et tous les ports intermédiaires de la rivière Atchafalaya et du Bayou Chêne. Pour fret ou passagers, s'adresser à bord ou à

DUPRE, GREVEMBERG & CO.,
No 69 Vieille Levée.
JAS. LEAKE, Agent,
5 mai—2f No 10, Nouvelle-Levée.

Paquebot indépendant de la Nouvelle Orléans, de la Côte et de Lafourche.

Partant de la Nouvelle Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures du soir, et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin.

Le bateau à passager, de première classe, NINA SIMMES, capitaine W. R. Greathouse, commis Jos. Dalferes, partira comme il est dit, et sera de retour tous les mercredis et dimanches, dans la journée. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, 64 Vieille-Levée. 10 avril—

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Le bateau à vapeur FLICKER, capitaine Jos. F. Aucoin commis P. A. Chartet partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS à 5 heures du soir et les SAMEDIS à 10 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS pendant le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 3avril—1m

BAYOU SARA—Paquebot deux fois par semaine—Partant tous les DIMANCHES à 10 heures du matin, et tous les MERCREDIS à 5 heures du soir (commençant au 8 avril) pour le Bayou Sara, Baton Rouge et tous les points intermédiaires de la côte, le paquebot à passagers, fin marcheur, Grey Eagle, capitaine V. B. Baranco, partira comme il est dit; et à SON RETOUR, quittera le Bayou Sara tous les LUNDIS et JEUDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JAMES LEAKE,
3 mai—1m 10, Nouvelle-Levée.

PAQUEBOT REGULIER DE LA NLLE-ORLEANS, DE LA COTE ET DE LAFOURCHE.—Le bateau à vapeur THOMAS POWELL, d'un faible tirant d'eau, capt. Max Blanchard, commis, T. Denvaut, partira de la Nlle-Orléans tous les MARDIS, à 10 heures du matin, et les VENDREDIS, à 5 heures du soir. Il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS, pendant le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Ce bateau est indépendant et n'appartient à aucune société. 11 avril—1m

Succession de Jno. F. Naylor—No 32,110.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Attendu que Henry Le Gendre a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu Jno. F. Naylor, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, F. R. O'RORKE,
2 mai—2,5,10 Greffier.

## VENTES JUDICIAIRES.

Edward Watts vs James Reed.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,861—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le Vendredi, vingt-deux de mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Deux certains terrains situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Joséphine, Adèle, de la Levée ou Tchoupitoulas et Rousseau, désignés par les numéros Huit et Neuf, d'après un plan dressé par B. Buisson, arpenteur, le 10 mars 1852 et déposé au l'étude de J. R. Borgstede, au trefois recorder de paroisse pour la paroisse de Jefferson.

Lesdits terrains sont contigus et mesurent comme suit, savoir: chacun trente-sept pieds onze pouces de face à la rue Joséphine sur cent cinquante-neuf pieds dix pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant, sur chaque terrain, en une maison basse double, en bois et portant les Nos 21, 23, 25 et 27 sur la rue Joséphine.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournira son billet [illegible] portant intérêt aux taux de cinq pour cent l'an de la date et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

Ledit acquéreur paiera en comptant, et en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonces du shérif et du greffier, &c., s'élevant à la somme de $250 00 ou environ, ainsi que le montant des taxes d'Etat, de paroisse et de ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
5 mai—9 14 19 22

C. E. GIRARDEY & CO. vs THOMAS M. WALSH et als.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 24,725.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, six de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Tous les droits, titres et intérêt des défendeurs dans la présente affaire, savoir: Thomas M. Walsh, F. Lee Elisabeth Walsh et Robert Walsh, à la moitié indivise d'un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, du Commerce, Lafayette et Girod, désigné par le numéro Cent Vingt, d'après un plan dressé par Louis Bringier, ci-devant arpenteur général, le 24 d'avril 1835, et déposé en l'étude de Wm Christy, alors notaire public en cette ville.

Ledit terrain mesure vingt-quatre pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue Tchoupitoulas, vingt-quatre pieds neuf pouces sur la ligne du fond, cent quatre pieds cinq pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne latérale, limitrophe du terrain désigné par le numéro Cent Vingt-et-Un, et cent quatre pieds dix pouces et deux lignes de profondeur sur l'autre ligne, à l'opposé.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Aussi, leur intérêt dans un terrain situé dans le District sus dit, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Belle-Chasse, Saint Thomas et Sainte Thérèse, mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Tchoupitoulas, cent soixante-quatre pieds onze pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne supérieure limitrophe du terrain désigné par le numéro deux, et cinquante-deux pieds un pouce de face sur une allée commune de vingt pieds de largeur, ouvrant sur la rue Ste Thérèse et courant parallèle à la rue Tchoupitoulas. Le dit terrain est désigné par le numéro un d'après un plan dressé par Geo T. Dunbar, autrefois Voyer de l'ancienne Municipalité No 2, le 31 janvier 1841 et déposé en l'étude de dit notaire Christy, sous le No 69 du livre de plan No 1.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
5mai—14 22 29—6juillet

JOHN GERLACH, vs. JOHN MIDDENDORF.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,139.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI six de juin 1868 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé au Faubourg Marigny, rue Mandeville, entre celles Casacalvo et Moreau, faisant partie du terrain désigné par le numéro cent cinq (105) suivant le plan général du dit faubourg, déposé en l'étude de Narcisse Broutin, ci-devant notaire public en cette ville.

Ledit terrain est à la distance de trente-cinq pieds de l'encoignure de la rue Casacalvo et mesure, mesure anglaise, dix-huit pieds de face à la rue Mandeville, sur soixante pieds dix pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de J. D. Kamper & H. H. Rocherding, suivant acte au rapport de Bernard Phillips, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 30 janvier 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY
Shérif de la paroisse d'Orléans.
5 mai—5,14,22,29—6 juin

BEDELIA B. AUKER épouse de Geo. W. Auker vs son EPOUX.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,851—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai le LUNDI, onze de mai 1868, à 10½ heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de— [illegible]

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
25avril—2,4,7,10 mai

### Compagnie d'Assurance Germania, de la Nouvelle-Orléans.

SECOND ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant.

| | | |
|---|---|---|
| Total des primes de l'année expirée le 31 mars 1868 | | $260,875 46 |
| Primes d'incendie | $188,693 00 | |
| Primes de mer | 57,429 31 | |
| Primes de rivières | 14,753 15 | |
| | | 260,875 46 |
| Moins primes remboursées | 4,517 87 | |
| Montant en réserve pour risques non expirés | 50,630 42 | 55,168 29 |
| Montant net des primes | | 205,707 17 |
| Pertes payées | | |
| Pertes par l'incendie | 35,686 15 | |
| Pertes sur mer | 35,862 46 | |
| Pertes sur rivières | 4,737 98 | |
| | 76,086 59 | |
| Ré-assurances | 11,994 84 | |
| Dépenses, intérêt | 26,962 67 | |
| Taxe et souscriptions | 10,266 67 | |
| 25 et 15 0/0 d'escompte | 39,460 45 | |
| Réservé pour pertes non réglées | 10,000 00 | 175,681 22 |
| Bénéfice net | | 30,025 95 |
| L'actif de la Compagnie est comme suit | | |
| Billets pour actions | 210,000 00 | |
| Effets à recevoir | 3,365 55 | |
| Dû, par comptes individuels | 29,885 77 | |
| Prêts sur garanties, sur demande | 64,376 66 | |
| Prêts sur hypothèque | 21,050 00 | |
| Garanties de la ville | 5,000 00 | |
| Garanties des Etats-Unis | 12,167 41 | |
| En caisse | 44,161 00 | 390,606 77 |

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

(Signé) D. MICHEL, Président.
E. MAIER, Secrétaire.

Assermentés et signés, pardevant moi, ce 11 avril A. D. 1868.

(Signé) PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Le 9 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de $10 par action est déclaré et sera porté au crédit des billets d'actions non encore payés.

D. MICHEL, Président.
C. T. FORSTER, Vice-Président.
E. MAIER, Secrétaire.

— DIRECTEURS —

| | |
|---|---|
| J. H. Helmer, | C. T. Forster, |
| F. A. Lolling, | H. Zuberbier, |
| Thos. Sch fr, | O. H. Karstendiek |
| Geo. Merz, | Louis Schwarz, |
| Chas. Bendix, | O. L. L. Mayer, |
| J. F. Berje, | H. Rieser, |
| D. Michel, | F. Del Bondio, |
| August Kœnig, | J. A. Blaffer, |
| Chas. Loeffler, | X. Weissenbach, |
| Julius Hoerner, | A. Marks, |
| F. Freh, | J. J. Weckerling, |
| F. M. Ziegler, | J. F. Krantz. |

12avril—1m

### Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun Nlle-Orléans, 23 janvier 1868.

DOUZIEME ETAT ANNUEL.

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, de la Nlle-Orléans, pour l'Année expirée le 31 décembre 1867.

| | | |
|---|---|---|
| Montant de primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867, savoir: | | |
| Sur les risques d'incendie | $166,471 53 | |
| Sur les risques de mer | 65,930 94 | |
| Sur les risques de rivières | 85,402 24 | |
| | $317,804 71 | |
| Plus, les risques non expirés pour 1866 | 66,885 00 | |
| | | $384,689 71 |
| En moins, les risques non expirés pour 1867 | $60,418 00 | |
| Primes remboursées pour 1867 | 2,596 04 | |
| | | $63,014 04 |
| Montant net des primes le 31 déc. 1867 | | $321,675 67 |
| Pertes payées dans la même période, | | |
| Sur les risques d'incendie | $32,051 12 | |
| Sur les risques de mer | 39,011 76 | |
| Sur les risques de rivières | 35,072 94 | |
| | | $106,718 82 |
| Plus, réassurances | $5 75 | |
| Escompte de prime | 45,46 67 | |
| | | 40,071 62 |
| Dépenses, taxes, loyer, profits et pertes, etc., escompte et intérêt en moins | | 71,610 31 |
| Réserve pour paiement d'intérêt sur scrips dûs en 1868 y compris les balances | | 85,213 10 |
| | | $284,513 85 |
| Bénéfice net | | $37,161 82 |
| L'actif de la Compagnie est comme suit: | | |
| Deux cent neuf bons consolidés de la ville, évalués à 80 c. | | $167,200 00 |
| Cent vingt quatre bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., de Jackson et du Nord à 70 c | | 86,800 00 |
| Cent deux bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., des Opelousas et de l'Ouest évalués à 70 c | | 71,400 00 |
| Vingt-cinq bons de la ville du chemin de fer Pontchartrain, évalués à 70 c | | 17,500 00 |
| Quatre bons de l'Etat du chemin de fer des Opelousas, évalués à 50 c. | | 2,000 00 |
| Six bons de l'Etat du chemin de fer du Mexique, évalués à 50 c | | 3,000 00 |
| Neuf bons de l'Etat du chemin de fer de Vicksburg, S. et Texas, évalués à 50 c | | 4,500 00 |
| Actions de Banque et de la Compagnie du Gaz, etc | | 165,455 00 |
| Prêts sur garantie | | 25,000 00 |
| Prêts sur hypothèque | | 55,000 00 |
| Effets à recevoir | | 11,395 38 |
| Primes dues et en voie de la perception | | 47,183 62 |
| Scrips d'autres Compagnies d'assurances | | 12,468 00 |
| Monnaie n'ayant pas cours | | 4,090 00 |
| Coupons de la ville, dûs et non recouvrés | | 13,800 00 |
| En caisse | | 84,974 41 |
| | | $767,768 41 |

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans. Assermentés et signé par devant moi, ce 23 janvier 1868.

PARIS CHILDRESS,
Deuxième Juge-de-Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du deuxième mardi de février prochain, six pour cent d'intérêt sur les certificats de payement non encore payés, et aussi, ont déclaré un dividende—scrip de trente-cinq pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende sur lequel il sera émis des certificats à partir du 16 mars prochain.

THOMAS SLOO, Président,
JOHN G. GAINES, Vice-Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS:

| | |
|---|---|
| Jno. G. Gaines, | E. J. Hart, |
| Henry Renshaw, | Jno. C. Ricks, |
| H. T. Lonsdale, | J. H. Stauffer, |
| B. Biscoe, | J. B. Bres, |
| J. C. Barelli, | Thos. Sloo, |
| Theo. A. James | 25 janv—1an |

## VENTES JUDICIAIRES.

Edward Thompson vs. Henry Nelson.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 24,580.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI cinq mai 1868, à 5 heures P. M., sur les lieux, rue Pete, entre celles Douane et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un lot de courbes de vaisseau. Un lot de bois et de pièces de bois et cinq tringles en fer, etc., etc.

Aussi la carcasse d'une goëlette à prendre sur les lieux au bayou St-Jean près du pont du Bayou.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
22 avril—25,29—2 mai—5

La Banque de l'Etat de la Louisiane vs. Tho B. Bodley & Co., et al.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 20,909—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI cinq mai 1868, à 10 heures A. M. sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Les machines, instruments aratoires et autres effets mobiliers qui se trouvent aux entrepôts situés à l'angle des rues Julia et Water, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
23 avril—23,26 29—mai 2,5

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Alden Ford Dunbar.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nelle-Orléans.—No 20,304.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai le MARDI cinq mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, St-Joseph, du Commerce et Julie, désigné par le numéro Quatre d'après un plan dressé par Hedin et Schlarbaum, architectes, le 13 janvier 1854 et déposé en l'étude d'Adolphe Boudousquié, ci-devant notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure vingt-sept pieds six pouces de face à la rue Tchoupitoulas, sur quatre-vingt huit pieds, deux pouces et quatre lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant le No 202 de la rue Tchoupitoulas.

Ensemble aussi avec cent trente-deux (132) actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane garanties par hypothèque sur la dite propriété.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur fournira un stock-note pour la somme de deux mille six cent soixante dix-neuf piastres ($2,679) en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane payable le 1er de janvier 1869, fixe ou renouvelable, conformément aux termes de la charte de la dite banque. L'acquéreur assumera toutes les obligations et responsabilités imposées aux actionnaires, et le stock-note ainsi fourni devra être identifié avec l'acte de vente par la Banque des Citoyens de la Louisiane à Alden Ford Dunbar, au rapport d'Adolphe Boudousquié, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 7 mai 1858 et avec l'acte de vente du shérif, dans la présente affaire. Et la balance du prix d'adjudication, comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
3avril—8,12,21,28 5m

Vente par le shérif de la Paroisse d'Orléans à l'effet d'opérer un partage.

Propriétés de valeur situées rues de l'Esplanade et Villeré, Deuxième District.

CLOVIS BAJOLIERE COCA vs EDOUARD DE BLOIS et al.

(Action en partage.)

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans No 20,808—En vertu d'un ordre de vente rendu le 26 mars 1868 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI cinq mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique à l'effet d'opérer un partage, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit—

1o—Deux terrains situés dans le Deuxième District de cette ville au faubourg Tremé et dans l'îlet borné par les rues de l'Esplanade, Villeré, des Marais et Pauché et le Chemin du Bayou. [illegible]

2o—Un terrain ou une portion de terre située dans le District et l'îlet susdits et mesurant cinquante pieds deux pouces de face à la rue Villeré, à partir de l'ouverture projetée de la rue du Quartier, [illegible]

Ensemble avec une langue de terre contigue à la dite portion de terre [illegible]

Conditions—Un tiers du prix payable comptant, [illegible]

GEO. W. AVERY.
Shérif de la paroisse d'Orléans.
3 avril—3,12,21,28 5mai

JAS C. MARONEY vs JOHN DARRAS & CO

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,664.—En vertu d'un ordre de vente, rendu le 16 avril 1868 et à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai le MERCREDI, [illegible]

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
1er mai—1,5,9,10,15

LAURENT UTER vs H. MARKHAM.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,814.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, [illegible] DEUX GLACES.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
1mai—2,5,8,10,15

ARISTIDE HOPKINS, agent, vs EDW. STAPLETON

QUATRIEME COUR du District de la Nouvelle-Orléans, No 20,016.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, [illegible]

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
2 mai—2,8,9,12

DE GAS BRO AGENTS vs M. P. RYAN.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 20,166—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, [illegible] rues Bienville et Front (No 84 Front) dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
1er mai—1,5,10,12 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

CHARLES H. REED vs W. C. JOHNSTON.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 21,845—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI dix neuf mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit— [illegible]

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, priviléges et avantages y attachés et y appartenant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
17 avril—17,28 mai 5,12,19

HENRY A. LE SASSIER vs JAS. H. WEST.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 24,912. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI dix neuf mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville [illegible]

CONDITION.—L'acquéreur assumera le paiement d'un "stock note" de la somme de cinq cent soixante dix piastres ($570 00) en faveur de la dite Banque, payable le 1er juin 1868, renouvelable aux termes de la charte de la dite Banque, et la balance du prix d'adjudication, comptant au moment de l'adjudication. [illegible]

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
17 avril—17,26—5,12,19 mai

WILLIAM H. BOGART vs V. H. AVERY.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,757—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, neuf mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

UN CERTAIN TERRAIN situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles Sud, Girod et Ste Marie, et formant l'angle des rues St Charles et Sud Girod, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Le dit terrain mesure vingt-cinq (25) pieds plus ou moins, de face à la rue Sud, à partir de l'encoignure de la rue St-Charles [illegible]

Et aussi les meubles et effets qui s'y trouvent, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans
23 avril—28—mai 5, 9

Thomas Murphy vs. F. Leigetter.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 23,832—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, six de mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

L'édifice occupé par le défendeur et situé rue Johnson, entre celles Bienville et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
24avril—24,28 1,5 6mai

DAVID FAIREX vs C. BECK.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 25,047.—En vertu d'un ordre de vente rendu le 22 avril 1868, à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, onze mai 1868, [illegible]

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
29avril—29—2,4,7,10 mai

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR EUGENE TOURNE.

Successeur de BERNARD TURPIN.

Quatre crates Faience, pour compte de qui il appartiendra.

PAR EUG. TOURNE, encanteur.

MARDI 5 mai 1868, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu à l'encan au magasin No 95 rue de la Vieille-Levée—

4 crates faience, en débarquement du steamer General Meade de New-York.

Condition.—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis 3 mai

### PAR H. A. KINGSTON.

Succession de Wm J. Maynard, décédé—No 29,755—Deuxième Cour de District—Quatorze Terrains de prix dans le Deuxième District.

Par H. A. KINGSTON, Encanteur.

IL sera vendu, à l'enchère publique, le SAMEDI, 6 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu et en conformément à un ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté du 2 mai 1868, les propriétés ci-après décrites—pour le compte de la succession de Wm J. Maynard, décédé,—savoir:

QUATORZE TERRAINS situés au faubourg Jackson, 2me District, dans l'îlet compris entre les rues Bienville, Conti, Bernadotte et St-Patrick. Les dits terrains sont désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 2, 9 et 10; ils se touchent et ont chacun 30 pieds de face à la rue Bienville, sur une profondeur de 100 pieds. Le terrain No 1 forme l'angle des rues Bienville et Bernadotte. Le terrain No 10 forme l'angle des rues Bienville et St-Patrick. Les terrains Nos 11 et 12 ont chacun 27 pieds 9 pouces de face à la rue Bienville, sur 150 pieds de profondeur. Les Nos 25 et 26 ont chacun 27 pieds 9 pouces de face à la rue St-Patrick, sur 150 pieds de profondeur—Le tout d'après le plan.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant J. W. Breedlove, notaire public, aux frais des acquéreurs.

5mai—5,16 23 30

### VENTES DE CONSTABLE.

Nos 4701, 4702 et 4703—Vente par le Constable du 3me Juge de Paix de la paroisse d'Orléans.—Paul E. Lareche contre P. Monvoisin A. F. Monvoisin, C. D. Monvoisin, Ernestine A. Monvoisin et Marie R. Monvoisin, femme de Bertrand Roubillac.

EN vertu de trois writs de fieri facias que m'a adressés l'Hon. Paul W. Collens, 3me Juge de Paix dans et pour la paroisse d'Orléans, je vendrai, à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, le JEUDI 4 juin 1868, à midi, les propriétés ci-après décrites, saisies dans les susdites affaires—

Sept terrains presque l'îlet compris entre la Promenade St-Bernard et les rues O'Rely, Tonti et Rocheblave, ayant, au plan américain, 311 pieds de face à la Promenade St Bernard, 254 pieds de face à la rue O'Relly 141 pieds 10 pouces de face à la rue Rocheblave et 29 pieds sur la ligne qui les sépare de la rue Tonti. Ensemble, les bâtisses, &c. La maison a 2 chambres, un cabinet, cuisine, écurie pour 4 chevaux, cave, &c. La propriété est entourée.

Termes et conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis, au moment de l'adjudication.

CHARLES CATOIR remplissant les fonctions de constable
5mai—5,12,20,&4j

H. DUVIAU vs. B. CLAVERIE.

TROISIEME Justice de Paix, Paroisse d'Orléans—No 4781—En vertu d'un writ de fieri facias, que m'a adressé l'Hon. Paul W. Collens, 3me Justice de Paix dans et pour la Paroisse d'Orléans, je procéderai, le mardi 5 mai 1868, à midi, au No 85 rue Royale entre Conti et Bienville, dans le 2me District de la ville à la vente publique et adjudication des propriétés suivantes, saisies dans l'affaire ci-dessus. [illegible]

CHS. CATOIR.
5 mai—5, 9,14 Act Constable.

JOHN DUMESTRE contre M. McGUINN—No 4,190

COUR DU DEUXIEME JUGE DE PAIX—En vertu d'un writ de fieri facias que m'a adressé Paris Childress, Deuxième Juge de Paix, je vendrai, à l'enchère publique, le SAMEDI 9 mai 1868, à 10 heures du matin au "Great Western Warehouse" au coin des rues Julie et Foucher. Un lot de meubles saisis dans le susdit procès.—Conditions, comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

H. C. PENNIMAN,
29 avril—29—5,9 mai Constable.

CHARLES JUNGBLUT vs. H. H. WILKEN.

COUR du Quatrième Juge de Paix, Paroisse d'Orléans—No 24,995—En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a adressé l'Honorable Augustin Viavant, Quatrième Juge-de-Paix de la paroisse d'Orléans, je vendrai à l'enchère publique, SAMEDI, le 9me jour de mai 1868, à midi, au No 486 rue de Chartres (autrefois Morand) entre les rues Mandeville et Espagne—Un lot de meubles—Saisis dans le susdit procès, d'après l'inventaire déposé à mon bureau.—Conditions: Comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

29 avril—29—mai 5,9 P. AD FORTIER, Constable.

W. G. Lyons & Co contre L. Winson—No 4,318.

EN vertu d'un writ de fieri facias que m'a adressé Paris Childress Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans, je vendrai, à l'enchère publique, le MARDI, 5 mai 1868, à 10 heures du matin, au No 30 de la rue St Charles—Le contenu d'un restaurant, buvette, les comptoirs, chaises et les provisions du dit établissement. Saisis dans le susdit procès.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. H. C. PENNIMAN,
22 avril—29—5 mai Constable.

## AVIS JUDICIAIRES.

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans—Je certifie par les présentes que le 4 février 1868, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et effets suivants: No 21,157—Rosalie R. Tourné, femme de C. H. W. Schroeder contre son mari.—Il est ordonné que jugement soit rendu en faveur de la demanderesse, Rosalie R. Tourné, femme de [illegible] et contre le défendeur, son mari, que la communauté de biens jusqu'à présent existant entre eux soit et demeure dissoute [illegible]

Signé le 8 février 1868.

Signé PAUL E. THEARD, juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nlle-Orléans, ce 8 février de l'an de grâce 1868 et le quatre-vingt-douzième de l'indépendance des Etats-Unis.

CHS. LAUDUMIER, Deputé-Greffier
2 mai—2 5 10

Succession de Joseph Scholl—No 13,876.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir, à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. F. R. O'RORKE,
5 mai 9 14 Greffier.

Succession de John D. Wood—No 29,991.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de ladite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. F. R. O'RORKE,
5 mai—9 14 Greffier.

Succession de Catherine Kearn—No 32,116

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Attendu que Anton Weiner a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Catherine Kearn, décédée intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. F. R. O'RORKE,
5 mai—9 14 Greffier.

Succession de Mme Nancy M. femme de J. B. Emerson.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Attendu que A. C. Robertson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feue Mme Nancy M. femme de J. B. Emerson décédée intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. F. R. O'RORKE,
5 mai—9 14 Greffier.

Succession de James Durand—No 28,768.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. F. R. O'RORKE,
28 avril—26,30—5 mai Greffier.

Succession de John W. Knapp—No 28,518.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. F. R. O'RORKE,
26 avril—26,30—5 mai Greffier.

Succession de L. Boudro—No 29,804.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. F. R. O'RORKE,
26 avril—26,30—5 mai Greffier.

Succession de Horace Blakely—No 29,936.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. Attendu que Samuel Jamison a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Horace Blakely, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. F. R. O'RORKE,
29 avril—26,30—5 mai Greffier.

Succession de John Sandrock—No 32,112.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Louis Schreiner a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de tutelle à la succession de feu John Sandrock, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. F. R. O'RORKE,
2 mai—2,5,10 Greffier.

Succession de Margaret Muerhead, épouse décédée de David Grant—No 32,108.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que David Grant a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feue Margaret Muerhead, épouse décédée de David Grant, décédée intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. F. R. O'RORKE,
2 mai—2,5,10 Greffier.

Succession de ELISABETH MACK—No 31,986.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le tuteur naturel de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. F. R. O'RORKE,
3 mai—3,6,12 Greffier.

Succession de VEUVE J. J. BUSS—No....

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, F. R. O'RORKE,
3 mai—3,6,12 Greffier.

Succession de PAUL BERTRAND ADOUE—No. 32,114.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que J. F. Fitbes a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu Paul Bertrand Adoue, décédé intestat.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, F. R. O'RORKE,
3 mai—3,6,12. Greffier.

Succession de Caroline Bourdelle, épouse décédée de Jules-Cesair Levois.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Edouard Marquis a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feue Caroline Bourdelle, épouse décédée de Jules-Cesair Levois, décédée intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, F. R. O'RORKE,
29 avril—29—3,8 mai Greffier.

Succession de Bernard H. Tegder—No 32,102.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que John H. Fahders a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'exécuteur testamentaire datif à la succession de feu Bernard H. Tegder, décédé—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, F. R. O'RORKE,
29 avril—29 3,8 mai Greffier.

Succession de CATHERINE BOET—No 30,327

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. F. R. O'RORKE,
24 avril—24,28—mai 7 Greffier.

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR E. ROGER & CO

VENTE SANS RESERVE.

Marchandises sèches étrangères et américaines.

PAR E. ROGER & CO.,
H. SAMORY, Encanteur.

MARDI, 5 mai, il sera vendu, à 10 heures, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille-Levée—

300 colis et lots marchandises sèches étrangères et américaines, consistant en:

Indiennes, denims, coutils à matelas, cotons blancs et écrus, jaconats, mousselines, cotonnades, bobinets, toiles à drap, gingham, alpacas, mérinos, casimirs, brins de coton, rubans, cravates, chemises et caleçons, gants, serviettes, nappes, mouchoirs, bonneterie, bretelles, indiennes à meubles, coutils, mousseline, serge, toile du Nord, toile d'Irlande, &c. &c.

Conditions à la vente. 3 mai

### PAR HOLZ BLOHM & CO.

Grande vente, sans réserve, de marchandises sèches, étoffes blanches, chapeaux de paille et châles Lama.

PAR HOLZ, BLOHM & Co.
JOHN C. BLOHM, encanteur.
Bureau, rue de Chartres, No 21.

MARDI, 5 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 21 de la rue de Chartres, il sera vendu, sans réserve, pour clôre des consignations:

800 pièces coton blanc et coton écru,
75 do indiennes anglaises et américaines,
50 do percale, toile du Nord et gingham,
50 do toile d'Irlande, toile à draps, gingas fil,
500 douzaines malakoffs de toutes grandeurs,
500 do mouchoirs Madras et mouchoirs batiste,
500 do serviettes françaises, tout toile,
100 do bonneterie assortie,
800 pièces jaconats suisses, nansou, mull mull unie et à raies, mousseline damassée, tape check,
400 pièces bobinet et toiles à moustiquaires.

—ET—

217 lots et caisses de chapeaux paille pour hommes et pour jeunes garçons.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

— Egalement —

Pour le compte de qui il appartiendra—
39 châles Lama, extra fin.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 3 mai

### PAR GABRIEL LEAUMONT.

Vente sans réserve,

300 caisses bottes souliers, et chapeaux.

—AUSSI—

Habillements d'été et marchandises sèches.

Par GABRIEL LEAUMONT,
Salle d'encan 69 rue de Chartres.

MARDI 4 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—

200 caisses bottes, souliers et brodequins.

—AUSSI—

100 caisses chapeaux pour hommes et enfants.

—AUSSI—

Habillements d'été et marchandises sèches.

Conditions—Comptant. 5mai

Sans réserve.

Chapeaux en Paille, casimir, laine, leghorn et panama.

Vente au magasin de l'Importateur, No 3, rue des Magasins.

PAR G. LEAUMONT, encanteur.

Salle d'encan, 69, rue de Chartres.

MARDI, 5 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, au magasin No 3, rue des Magasins—

Le fonds entier du magasin, se composant de: Chapeaux en paille, panama et leghorn, pour hommes et enfants.

— AUSSI —

Un grand assortiment de chapeaux en laine et en casimir, pour hommes et enfants.

N. B.—Cette vente aura lieu sans réserve aucune.
Conditions—Comptant. 2 mai

### GARDNER SMITH & LEEFE

Succession de BERNARD DONEGAN.—No. 30,217.

Six bons chevaux, deux belles voitures et harnais, deux cabs et un wagon—à l'encan—

PAR GARDNER SMITH & LEEFE,
GARDNER SMITH, encanteur,
Bureau, rue Gravier, No 127.

IL sera vendu, mercredi 6 mai 1868, à 10 heures, à l'angle du Chemin Félicité et de la rue St-Thomas, par ordre de l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 25 avril 1868,—savoir:

Deux belles voitures montées en plaqué, (une d'elles est presque neuve et a coûté $1,800) et harnais, deux paires de beaux chevaux, deux cabs, harnais, et deux bons chevaux et un wagon.

Conditions—Pour toutes sommes de $500 et au-dessous, comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis; pour toutes sommes au-dessus de $500, la moitié comptant, et la balance à 6 mois, portant 8 pour cent d'intérêt. Les billets des acquéreurs à 6 mois, portant 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente, et endossés à la satisfaction du pétitionnaire. 26 avril

### PAR S. GUINAULT

VENTE SANS RESERVE

Pour effectuer un partage, d'une magnifique résidence et de cinq terrains contigus sur la rue St Philippe, faubourg Tremé.

PAR S. GUINAULT, Encanteur,
Bureau, au Passage de la Bourse et Bienville

SAMEDI 9 mai 1868, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale—

Six lots de terre désignés par les Nos 1 à 6 de l'îlet compris entre les rues St-Philippe, Dumaine, Johnson et Galvez.

1o—Cette belle propriété, bâtie sur le lot No 6, ayant 62 pieds de face à la rue St-Philippe, 65 pieds de largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de 157 pieds 6 pouces. La maison est admirablement bâtie, très confortable et distribuée [illegible]

2o—Deux lots contigus, désignés par les Nos 4 et 5 ayant chacun 30 pieds de face à la rue St-Philippe, sur 157 pieds de profondeur.

[illegible]

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Joseph Cuvillier, notaire public, aux frais des acquéreurs. 5mai

Vente à long crédit pour cause de départ, d'un beau magasin encoignure des rues Vieille Levée et Quartier.

PAR S. GUINAULT, Encanteur,
Bureau, rue Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 9 mai 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale— [illegible]

Conditions—Un tiers comptant, et le reste payable à 1 et 2 ans en billets portant 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente, [illegible]

Acte de vente pardevant C. V. Foulon, notaire public. 2 mai

Meubles, Voiture pour déménagement, Planches, &c.

VENTE POUR CAUSE DE DÉPART.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.
Bureau, Bienville et passage de la Bourse.

MERCREDI, 6 mai 1868, il sera vendu, à 10 heures, [illegible] entre les rues Bourgogne et Dauphine—

Un lot de meubles consistant en bois de lit, armoires, tables, chaises, pendules, matelas, &c. &c.

AUSSI—Un grand et magnifique panorama, dans un char à quatre roues, avec 200 tableaux et tous ses accessoires.

2 chevaux,
1 lot de planches.
Conditions—Comptant. 3 mai

*Vente pour clôre une Société.*

VACHERIE.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

MARDI, 5 mai 1868, il sera vendu, à 11 heures précises du matin, à l'encoignure de la rue du Canal et de l'Avenue Carrollton, à l'écurie de Carrère—

40 belles vaches laitières, la moitié avec de jeunes veaux et la balance fraîches en lait et sur le point de vêler.

3 chevaux allant à la selle, à la voiture et aux harnais.

Conditions—Jusqu'à $200 comptant, et au-dessus de $200, à six mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur. 1er mai

### MONTGOMERY BROS. & CO.

Meubles, Meubles, Meubles

PAR MONTGOMERY BROS. & CO.

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, mardi, 5 mai, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 67 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles

—TEL QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et en noyer, sofas, chaises, glaces à trumeau, tables de centre à dessus de marbre, buffets à dessus de marbre, tables à rallonge, gravures, tableaux, poêles, batterie de cuisine etc.—le contenu de plusieurs maisons bien garnies.

—EGALEMENT—

Une grande facture de lits cottage, chaises à siéges et bois et rotin mars

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de montures beaux mulets de trait, vaches laitières, buggies, harnais, wagons, etc., à l'encan,

PAR MONTGOMERY, BRO. & CO.
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, mardi, le 5 mai, à 11 heures du matin, aux écuries de P. Lauer, rue Gravier,

Elégants Chevaux appareillés,
do do de monture,
Beaux mulets de trait,
Belles vaches laitières.

AUSSI:

Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis mars

### PAR NELLIGAN & BASSETTI

Succession de M. J. Newman.

No 30,093—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

MANDATS, BONS, SCRIPS, &c., &c.

PAR NELLIGAN & BASSETTI,
JAS NELLIGAN, encanteur,
Bureau, No 74 de la rue Carondelet.

IL sera vendu, le lundi, 11 mai 1868, à 11 heures du matin, dans leur salle d'encan, Crescent Auction Mart, No 74 de la rue Carondelet, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 27 avril 1868, No 30,093 du dossier de la dite Cour, à l'enchère publique, pour le compte de la susdite succession:

Mandat No 2 du Board des Commissaires de Levées, daté du 12 janvier 1867, en faveur de Pennington & Burke, portant 8 pour cent d'intérêt, de la date ..... $10,666 67

Mandat No 4 du Board des Commissaires de Levées, daté du 25 janvier 1867, en faveur de Thos. A. Burke, portant 8 pour cent d'intérêt, de la date ..... $5,790 00

| | | | |
|---|---|---|---|
| 8 janv 1867, | en faveur de P. J. Kennedy, | | $5,775 |
| 2 févr 1867, | en faveur de P. G. Meath, | | 6,160 |
| 11 janv 1867, | en faveur de P. G. Meath, | | 7,700 |
| 2 févr 1867, | en faveur de P. G. Meath, | | 7,700 |
| 8 janv 1867, | en faveur de P. J. Kennedy, | | 5,775 |
| 8 do | do | do | 5,775 |
| 8 do | do | do | 5,775 |
| 28 do | do | do | 7,500 |
| 28 do | do | do | 7,500 |
| 28 do | do | do | 7,500 |
| 28 do | do | do | 7,500 |
| 28 do | do | do | 7,500 |

Billet d'Adam Giffen, Trésorier de l'Etat de la Louisiane, échu en novembre 1867 ..... $50,000
Billet du même échu en nov. 1867 ..... 10,000
Reçu au crédit de $4,300 ..... $3,750.
Cert fiscats des dettes du Board des Levées, savoir: ..... 3,000
10 actions de la Banque de l'Union de la Louisiane.
$600 en bons hypothéqués du Mississipi Central.
Mandats de l'Etat de la Louisiane ..... $3,293 86
Bon de l'Etat de la Louisiane, anc. émis ..... 4,100 00
do do do émis, de 1866 ..... 4,100 00
Coupons (échus) sur des bons de l'Etat ..... 3,667 00
100 actions du Mississippi Steam Ferry Company, sur lesquelles il a été payé $7,500 00.

Scrips d'Assurance.

Comp. d'Ass. Mutuelle du Home, 1858, $2,690, 1859, $2,260, 1860, $2,190, 1861, $1,310.
Comp d'Ass. Mutuelle de la Louisiane 1861, $1,350
Comp. d'Ass. Mutuelle des Marchands, 1860, $1,767, [illegible]
Comp. d'Ass. Mutuelle de la N. Orléans, 1861, $1,250, [illegible]
Comp. d'Ass. Mutuelle de l'Etat de la Louisiane $1,470.

Conditions—Comptant. 30 avril—6 10mai

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR HOFFMAN MARKS & CO

Grande Vente, sans réserve, de 485 caisses de Bottes et Souliers de dames, messieurs, demoiselles, jeunes garçons, jeunes gens et enfants. Un choix frais d'articles de clientèle, reçus directement des manufactures par les steamers Oriental, Gen. Grant et Geo. Washington.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.
ALEX. LEVY, Encanteur.
Bureau, rue de Chartres, No 38.

MARDI, 5 mai, à 10 heures du matin, il sera vendu dans notre salle d'encan, au No 38 de la rue de Chartres—

485 caisses de bottes, souliers et brodequins—Un des plus beaux assortiments de la saison.

— Egalement —

40 caisses de bottes peau de veau et buff, pour messieurs et jeunes garçons.

Le tout sans aucune réserve quelconque.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 5 mai

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.
ALEX. LEVY. Encanteur.
Bureau, rue de Chartres, No 38.

*Vente par le Marshal des Etats-Unis.*

J. Stetheimer contre Cahn & Blum en faillite.

64 colis de marchandises—Marchandises sèches, Bottes et Souliers, Quincaillerie, Liqueurs, &c.

— Et —

2 balles Coton.

NOUS vendrons, samedi prochain, 9 mai 1868 à 11 heures du matin, dans notre salle d'encan, au No 38 de la rue de Chartres, par ordre et sous la direction du marshal des Etats Unis—

64 colis marchandises—Marchandises sèches, bottes et souliers, quincaillerie, liqueurs, &c.

—Egalement—

2 balles coton.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis. 5mai—5,8,9

### PAR O. VALETON.

Whisky. Whisky.

*Pour le compte de qui il appartiendra.*

Sauvé du naufrage du steamboat AMAZON, de Cincinnati.

*PAR O. VALETON, encanteur.*

MERCREDI, 7 mai, à 10 1/2 heures du matin, il sera vendu, au No 25, rue Bienville, entre Vieille Levée et Chartres—

25 barils vieux whisky Bourbon McKee,
3 do do do do Crab Orchard.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 5 mai

Cognac! Cognac! Cognac

Pour le compte de qui il appartiendra.

PAR O. VALETON. Encanteur.

MERCREDI, 6 mai, à 10 1/2 heures du matin, il sera vendu, au magasin de la Douane No 7, rue Bienville, entre Chartres et Vieille-Levée—

18,4 pipes cognac "Bonnin," importé en mai 1867 par le "Lisbon."

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 5 mai

Quincaillerie. Quincaillerie.

Pour le compte de qui il appartiendra, pour payer le fret et les dépenses; avariés par le feu le 2 de mai, à l'Entrepôt No 20, rue Bienville.

PAR O. VALETON. Encanteur.

MARDI, 5 mai, à 11 heures du matin, il sera vendu, au No 43 rue Tchoupitoulas—

Un lot de quincaillerie assortie.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 5 mai

Sucre de Cube. Sucre de Cube.

Sans réserve pour cause de liquidation.

PAR O. VALETON, Encanteur.

MARDI 5 mai, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu au No 29 rue Peters, près de la rue de la Douane, pour cause de liquidation—

216 caisses sucre de choix, pour grocers.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor. 3 mai

### PAR H. W. PALFREY.

SUCCESSION DE JACOB B. EHLERS — No 30,069.

Vente à l'encan d'actions de la Compagnie du Gaz, de la Compagnie du théâtre des Variétés, de la Banque de la Nouvelle Orléans, et de la Banque Crescent City—Egalement, scrips d'assurance des Compagnies d'Orléans, des Marchands, des Citoyens, du Sun, du Home et de l'Etat de la Louisiane.—Linge de corps, chaîne, bague, etc., etc.

PAR H. W. PALFREY, encanteur,
Bureau, rue Carondelet, No 26.

IL sera vendu, mercredi, 13 mai 1868, à midi, AU BUREAU DE L'ENCANTEUR,

No 26 de la rue Carondelet, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 16 mars 1868, les actions, scrips, &c suivant, appartenant à la succession de Jacob B. Ehlers, savoir:

8 actions de la Compagnie du gaz
10 actions de la Banque de la Nouvelle-Orléans,
10 actions de la Banque Crescent City,
1 action du Théâtre des Variétés,
$10 de scrip de la Compagnie d'assurance d'Orléans, de 1860,
$270 scrip de la Cie. des Marchands, de 1860, 1861,
$60 do do do des Citoyens, de 1861,
$60 do do du Sun, de 1858, 1858 1859, 1860, 1861,
$174 do do du Home, de 1858, 1860, 1861,
$310 do do de l'Etat de la Louisiane, de 1861, 1862.

—Egalement—

2 mal's contenant du linge de corps.
1 montre en or, 1 bague

Conditions de la vente—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Les enregistrements des actions seront faits au bureau de l'encanteur, avant jeudi, à midi.

Les ordres additionnels seront reçus jusqu'à l'heure de la vente. 4mai—5,9,13

### PAR G. DE FERIET.

Propriétés foncières de prix.—No 78 de la rue Toulouse et No 216 de la rue de Chartres.

PAR G. DE FERIET, Encanteur,
Bureau et salle d'encan, rue Bienville, No 86.

VENDREDI, 8 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique—

1o Un terrain situé dans le Deuxième District, désigné par le No 13 de l'îlet No 19, borné par les rues Toulouse, St Pierre, Royale et St-Louis [illegible]

2o Un terrain situé dans le même district dans l'îlet compris entre les rues de Chartres, Douane, Levée et Madison. [illegible]

Les bâtisses et améliorations comprennent une maison en briques, à trois étages, No 216 de la rue de Chartres, [illegible]

CONDITIONS—Un tiers comptant; le reste à six mois de crédit, en billets du Trésor des Etats-Unis, [illegible]

L'acte de vente, y compris les timbres de Revenu Intérieur des Etats-Unis, pardevant Gottschalk & Magner, notaires publics, aux frais des acquéreurs.

Résidence bien meublée à la Baie St-Louis. Vente sans réserve.

PAR G. DE FERIET, encanteur,

MARDI 5 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu, à l'enchère publique—

Un morceau de terre situé à la Baie St Louis, Hancock, ayant un demi mille de front et 1/2 Toulouse ayant 40 pieds de face à la Baie sur 40 arpents de profondeur. Ensemble, l'agréable maison, ayant 4 chambres, galerie, dépendances, [illegible]

Conditions—Le moitié comptant, le reste à 6 et 12 mois de crédit, avec 8 pour cent de l'intérêt, de la date, hypothèque, privilége de vendeur et la clause de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuites.

L'acte de vente, y compris les timbres de Revenu Intérieur des Etats-Unis, pardevant A. E. Bienvenu, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 2 mai

Magnifique terrain pour bâtir, dans les rues Water et Delta, entre les rues Julie et Notre-Dame, en face du dépôt du chemin de fer de la rue Julie et à proximité du dépôt du chemin de fer de Chattanooga

Par G. DE FERIET, Encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86.

MARDI, 5 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale il sera vendu, à l'enchère publique—

Un terrain situé dans l'îlet compris entre les rues Water, Notre-Dame, Delta et Julie. Le dit terrain a 24 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue Water, sur 125 pieds 4 lignes de profondeur et 24 pieds 9 pouces 5 lignes de face à la rue Delta.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement de trois billets de $470. datés du 7 juin 1866 et portant intérêt à raison de 6 pour cent l'an, de leur date à la déchéance et, en cas de non paiement, 8 pour cent de l'échéance à parfait paiement. Les dits billets sont dus le 7 juin 1868, le 7 juin 1869 et 7 juin 1870. Pour le reste, comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres de Revenu Intérieur des Etats-Unis, pardevant L. Duvigneaud, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Succession du Rév. Isidore François Turgis—No 13,887—

PAR G. DE FERIET, Encanteur.
Bureau, rue Bienville, No 86.

VENDREDI, 8 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, [illegible]

13 terrains [illegible]

Pour les propriétés décrites en deuxième et en troisième lieux—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.

7avril—7,11,18,25 5 & 8m

Terrains de prix dans le voisinage immédiat du Fair Grounds.

Succession de MARY E. HEBERT—No

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86.

MARDI, 2 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. H. Cooley, juge de la Cour de District de la paroisse Avoyelles, daté du 22 avril 1868, les propriétés ci-après décrites—

SEPT TERRAINS, avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus, tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant aux dits terrains qui sont situés au faubourg Kerlerec, Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 4, compris entre le Chemin Gentilly, et les rues Castiglione, Rosière et O'Riley. Ils sont désignés par les Nos 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14. Le tout d'après un plan dressé par C. A. De Armas, ingénieur civil et arbitre, en date du 30 avril 1868.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, par devant Edward Barnett, notaire public, aux frais des acquéreurs.

2 mai—2,9, 16, 23, 30

Meubles et Tableaux à l'huile, de choix, l'encan.

Succession de Dominique Canova.
No 32,061

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86.

MARDI 12 mai 1868, à 11 heures du matin, sur les lieux, dans la [illegible] rue Derbigny et Claiborne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 3 avril 1868, [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 2 mai—2,9,12

## VENTES A L'ENCAN

### PAR VINCENT & CO.

Marchandises sèches étrangères et du pays.

—ET—

1000 douzaines Mitaines en filet de soie, Gants, Gantelets et Mitaines de dentelle.

PAR VINCENT & CO
W. P. VINCENT, encanteur

IL sera vendu, le mardi, 5 du courant, en commençant à 10 heures à leur salle d'encan, rue de Chartres No 16, sans réserve—

Une suite complète de Marchandises fraîchement importées.

MITAINES en filet de soie
FILETS dentelle, coton et couleur,
GANTS Berlin et en soie, pour dames et messieurs.

Et 500 colis de MARCHANDISES fraîches de choix comprenant:

Mousseline suisse, Linons Bishop et Victoria
Jaconats doux, Jaconats à carreaux,
Nansouk et batiste, Bobinets Jacquard,

Et 250 pièces toiles d'Irlande avec un assortiment complet de MARCHANDISES étrangères, telles que: Soieries, grenadines, [illegible] d'été, soie, mohair et alpacas, étoffes en soie pour toilettes, imprimées, coutil, fil de [illegible] dentelle française, toile de Cambray, [illegible]

Et 500 colis Marchandises du pays, telles que cotons à draps, blancs et écrus, chemises de toutes grandeurs [illegible]

Et 150 pièces de rubans pour bonnets et ceintures. 200 rouleaux de nattes de chine damassée [illegible]
6,4 5 mai

PAR VINCENT & CO.

BANDES et Entredeux en dentelle et en jaconat, Mouchoirs dentelle, Broderies et Articles de fantaisie—PAR VINCENT & CO—W. P. VINCENT, encanteur, il sera vendu jeudi 7 du courant, à 10 heures, dans leur salle d'encan, au No 16 de la rue de Chartres—sans réserve—Un grand assortiment de Bandes et Entredeux en dentelle et en jaconat, Mouchoirs dentelle, Broderies et Mouchoirs brodés. 5mai—4

### PAR A. DUCHIRON

PAR A. DUCHIRON, Encanteur.

IL sera vendu mardi 5 du courant, à 10 heures du matin, dans la salle d'encan au No 16 de la rue Tchoupitoulas—Marchandises [illegible] [illegible] whisky Bourbon [illegible]

Conditions—Comptant. 5 mai

### PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Meubles et effets personnels.

Succession de LEWIS B. COLLINS—No 2 [illegible]
Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans

PAR C. E. GIRARDEY & Co.
NICHOLAS J. HOEY, encanteur.
Bureau, Exchange Place No 17.

LUNDI, le 18 de mai 1868, à 10 heures A. M., à la résidence, située rue des Magasins [illegible] Troisième, en vertu d'un ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, [illegible]

Les meubles de maison, effets personnels, billets recevables, etc., appartenant à la succession de Lewis B. Collins, décédé.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 5mai—5,15,16

Résidences dans le Deuxième District.

Par C. E. GIRARDEY & CO.
Bureau, Passage de la Bourse, No 17

SAMEDI le 9 mai 1868 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu, à l'encan public—

1o—Une résidence à deux étages en bois ayant cuisine, citerne, etc., sur la rue Hôpital, entre les rues Johnson et Prieur. Le terrain mesure 33 pieds 6 pouces de face à la rue Hôpital sur une profondeur [illegible]

2o—Une maison basse, en bois, à l'encoignure des rues Douane et Rendon. Le terrain mesure 30 pieds 9 pouces et 5 lignes de face à la rue Douane, sur 102 pieds de profondeur et face sur la rue Rendon.

Conditions—Moitié comptant, le reste à 12 mois de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale sur la propriété portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait payement, avec 5 pour cent honoraires d'avocats en cas de poursuites. [illegible]

Actes de vente et les timbres des Etats-Unis aux frais des acquéreurs par devant W. Rogers, notaire public.
26 avril—

Succession de Mme MARIE ZOÉ DEBLANC, veuve de Joseph Dusuau, décédée.

—No 30,234—

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Propriétés améliorées dans le 1er et 2e districts. Bons emplacements. Bonnes résidences bien situées, sur la rue Gravier, entre Baronne et Dryades, rues Esplanade, Claiborne et Chemin du Bayou.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
NICHOLAS J. HOEY, encanteur,
Bureau, No 17, Exchange Place.

SAMEDI, le 9 de mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté le 8 de mars 1868, [illegible] les propriétés suivantes, appartenant à la succession de madame Marie Zoé Deblanc, épouse de Joseph Dusuau, décédée, savoir:

—Propriétés dans le Premier District.—

Deux maisons en briques à deux étages avec attique, Nos 214 et 216 rue Gravier [illegible]

—Propriétés dans le Second District.—

1o—Un certain lot dans le dit Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Remparts, Bourgogne et Quartier [illegible]

2o—Un terrain [illegible] rue Race, et 4 chambres dans chaque étage [illegible]

3o—Un terrain touchant au susdit [illegible]

Conditions—Un tiers comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis spécialement par hypothèque sur la propriété vendue, portant intérêt à 8 pour cent [illegible]

Les actes de vente, y compris les timbres de Revenu Intérieur des Etats-Unis, pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Deux maisons en briques à 4 étages, Nos 65 et 67, de la rue Race, et un terrain adjacent.

Succession de Charlotte Cochrane.

No 30,119, Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
NICHOLAS J. HOEY, encanteur.
Bureau, Passage de la Bourse, No 17.

SAMEDI, 23 mai 1868, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale entre les rues Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle, rendu dans la susdite succession, le 23 avril 1868, les propriétés ci-après décrites—

1o—Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Race, St Thomas et Religieuses [illegible]

Une maison en briques à deux étages, nouvellement construite, portant les Nos 65 et 67 de la rue Race, et 4 chambres dans chaque étage [illegible]

2o—Un terrain touchant au susdit [illegible]

Conditions—Un tiers comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit, [illegible]

L'acte de vente y compris les timbres de Revenu [illegible]

Résidence en briques, à étage, dans le Deuxième District, au coin des rues Remparts et Ursulines.

Succession de Mme Marie Antoinette Ligeret, femme décédée de William Bettier—No 31,972—

Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO. Encanteurs.
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.
Bureau, Passage de la Bourse No 17.

SAMEDI, le 23 mai 1868, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale entre les rues Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 30 avril 1868, et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-après décrite—

Un certain terrain situé dans le Deuxième District, dans l'îlet compris entre les rues Remparts, Bourgogne, Ursulines et Hôpital. Ledit terrain a 33 pieds 9 pouces de face à la rue des Remparts, sur 80 pieds de profondeur, à l'encoignure des Ursulines. [illegible]

Conditions—Un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis spécialement par hypothèque sur la propriété vendue, portant intérêt à raison de 8 pour cent [illegible]

L'acte de vente, y compris les timbres de Revenu Intérieur des Etats-Unis pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

19 avril—19,25,30—2,5,9,16,23 mai